

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 10 Pratiques collaboratives et communication			
Code	PAAM1S10	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laura VAUDON (laura.vaudon@helha.be) Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be) Virginie BIDAULT (virginie.bidault@helha.be) Gauthier WAGNEUR (gauthier.wagneur@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 10 "Pratiques collaboratives et communication" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- "Psychologie et psychosociologie"
- "Leadership clinique, professionnel et systémique"
- "Relation de soins : Mises en situations professionnelles"

Ces cours apportent aux étudiant·e·s les savoirs spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.

Il s'agit de contextes où l'infirmier·e collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahospitalier.

L'infirmier·e est amené·e à formuler des plans de soins infirmiers spécifiques et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Au même titre que les UE de pathologies et soins infirmiers, cette UE développe les compétences théoriques de raisonnement clinique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.2 Accompagner les pairs dans leur formation
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Participer à la gestion organisationnelle, administrative et technique de l'unité
- 3.5 proposer des pistes de réflexion et de changement basées sur les résultats de la recherche

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Etablir une relation
- 5.2 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- 5.3 Procurer des informations et des conseils au patient et à son entourage
- 5.4 Communiquer avec l'équipe pluri professionnelle

Acquis d'apprentissage visés

- Développer une posture d'accompagnement en situation de soins complexes
- Développer et utiliser des moyens de communication et des stratégies relationnelles facilitant le travail entre soignant/soignant, soigné·e, famille
- Développer les pratiques collaboratives et les leadership clinique, professionnel et systémique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAAM1S10A	Psychologie et psychosociologie	24 h / 0.5 C
PAAM1S10B	Leadership clinique, professionnel et systémique	12 h / 0.5 C
PAAM1S10C	Relation de soins: mises en situations professionnelles	12 h / 1 C

Contenu

PSYCHOLOGIE :

PSYCHOSOCIOLOGIE :

- RCM
- Compétences communicationnelles

LEADERSHIP CLINIQUE, PROFESSIONNEL ET SYSTEMIQUE :

- Manager/leader
- Développement des compétences leadership clinique, professionnel et systémique

RELATION DE SOINS : MISES EN SITUATIONS PROFESSIONNELLES

- Exercices applicatifs
- Débriefing
- Travail interactif

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Vidéos

Articles

Exercices pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Dispositifs mis en place de façon spécifique, individuelle ou collectif en fonction des demandes.
Cependant, possibilité de contacter l'enseignant·e à la fin du cours, ou par mail pour poser les questions qui seront revues au cours des séances suivantes.

Sources et références

Cf. Bibliographie des supports Power Point disponibles sur ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Power Point transmis à l'apprenant·e

- Sources internet dans bibliographie
- Vidéos

4. Modalités d'évaluation

Principe

Il s'agit d'une AA évaluée au Q2 par une épreuve orale en présentiel et une épreuve orale en présentiel au Q3. Une grille critériée est à disposition des étudiant-e-s et présentée lors des cours.

Une cotation unique sera apposée à l'UE10. La note de l'AA sera la note de l'UE.

L'ensemble des compétences travaillées à travers les 3 AA sont nécessaires pour acquérir les acquis d'apprentissages attendus et présenter l'épreuve.

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant-e est tenu-e d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieure à 10/20) décrits dans la fiche ECTS.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignant-e-s responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Une épreuve unique permettra d'évaluer les compétences attendues des étudiant-e-s, selon une grille critériée et devant un jury.

La cotation sera alors unique et apposée à l'UE10.

5. Cohérence pédagogique

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches

ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).